

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 8 août 2013 à 17 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Claude Ménard et Roger Benjamin.

Sont absents : Luc Fortin, Robert Bélanger

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général

201-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire constate le quorum; l'assemblée est ouverte à 17 heures par un mot de bienvenue.

202-2013 SOUMISSION S 08-08-13 : TRAVAUX DE PAVAGE RUE DUVERNAY ET RUE ST-HENRI

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Roger Benjamin et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
Pavage Maska Inc.	48 579,82\$
Entreprises C.R. Ménard Inc.	53 940,20\$
Excavation Civil Pro Inc.	54 521,15\$
Construction DJL Inc.	57 003,53\$
Entreprises Nord Construction (1962) Inc.	62 313,00\$

Il est résolu de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de **Pavage Maska Inc.** au montant de 48 579,82\$ taxes incluses.

Les quantités pouvant varier, le prix total du contrat pour aussi varier.

Adopté.

203-2013 COALITION MUNICIPALE TRANSFRONTALIÈRE POUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la tragédie de Lac-Mégantic met en lumière un enjeu de sécurité publique majeur pour plusieurs municipalités nord-américaines;

ATTENDU QUE les municipalités malgré tous leurs efforts pour influencer la planification et le développement des activités ferroviaires et obtenir davantage de pouvoir par rapport aux compagnies ferroviaires se sont heurtées, au fil des ans, à un manque d'écoute et d'ouverture des décideurs;

ATTENDU QUE les activités des compagnies de chemin de fer ont radicalement changé au cours des dernières années tant au Québec, au Canada qu'aux États-Unis;

ATTENDU QUE les experts notent une forte augmentation de la quantité de matières dangereuses transportée par train au Canada et aux États-Unis depuis quelques années et qu'ils sont d'avis que le transport de ces matières par rail est une tendance lourde en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE ces nouvelles activités des compagnies de chemin de fer représentent des risques graves et inédits pour les municipalités et les populations locales;

ATTENDU QUE les municipalités nord-américaines se sont développées à partir du chemin de fer et que cette proximité historique entre les populations locales et les voies ferrées, les cours de triage et les gares est intrinsèque à la réalité des municipalités.

ATTENDU QUE le ferroviaire est un mode de transport à prioriser pour réduire les gaz à effet de serre en transport et le resserrement du cadre réglementaire est nécessaire pour poursuivre ce développement;

ATTENDU QUE les municipalités ont la ferme intention d'assumer un leadership dans le débat public qui s'amorce en marge de la tragédie de Lac-Mégantic;

ATTENDU QU'il est urgent de resserrer les normes et la réglementation entourant les activités des compagnies de chemin de fer puisqu'elles traversent des territoires sous responsabilité municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères souhaite répondre à l'appel de mobilisation lancé par l'Union des municipalités du Québec et de devenir partenaire de la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire afin de revendiquer, auprès des instances responsables, la révision et la modernisation des normes qui encadrent les activités des compagnies ferroviaires;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Roger Benjamin que la Municipalité de Verchères devienne partenaire de la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire dans le but de revendiquer, auprès des instances responsables, la révision et la modernisation des normes qui encadrent les activités des compagnies ferroviaires.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aussitôt à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adopté.

204-2013 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

205-2013 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 17h10 la séance d'ajournement est levée sur la proposition de monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Claude Ménard,

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.